

Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE MERE

COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL du 07/12/2015

Date de convocation

03/12/2015

L'an deux mil quinze

Le sept décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage

04/12/2015

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mrs Simon COULOMBEL, Alain MOLLE, Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, C. JUMEL-TROUFLEAU, Mr Serge BISSONNET, Mme Isabelle BONNUIT, Mr Michel MERCIER, Mmes Françoise BUSTARRET, Françoise DOUCET-PREVOT, Mrs Philippe CLEMENCE, Patrick MARIE, Mme Isabelle DEMONCHY, Mrs Alain DAMIEN, Alain COLOMBI, Mmes Sandrine PAPON, Monique BOURG,

Mr Guillaume CORNILLEAU représenté par Mme Sandrine PAPON,

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Votants : 19

Présents : 18

Secrétaire de séance : Mme Monique BOURG

1-APPROBATION DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent conseil municipal.

A collection of handwritten signatures and initials in black and blue ink, arranged in two rows. The top row contains several distinct signatures, including one that appears to be 'FB' in blue. The bottom row contains more initials and signatures, some of which are less legible but include 'NB', 'PP', 'PJ', 'MM', and a signature that looks like 'Pe'.

2-PARTICIPATION A LA CLASSE DECOUVERTE PREVUE A CLUNY (71) pour l'Ecole Primaire DE MERE – classe CE2/CM1

L'école primaire de Méré demande une participation de la commune pour une classe découverte à Cluny (71) du 21 au 25 Mars 2016 pour les élèves de CE2 et CM1, en vue de valider des compétences acquises en classe, d'y mener des expériences en milieu naturel, de développer leur autonomie et leur capacité à vivre ensemble. Le nombre d'enfants prévu est de 35 élèves (22 CM1 et 13 CE2). Le cout total du séjour est de 15 198.00 € soit une participation des familles de 384€/enfant.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité une participation de 160 € par élève.

3-DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN ELEVE RESIDANT A MERE ET SCOLARISE A L'ECOLE PRIMAIRE DE MONTFORT L'AMAURY

L'école primaire de Montfort l'Amaury nous demandant de bien vouloir subventionner un élève résidant à Méré et scolarisé à l'Ecole Primaire de Montfort l'Amaury pour une classe de découverte à Espins (14) sur le thème des plages du débarquement pour la période du 29 mars au 1^{ER} avril 2016. Le séjour est prévu pour 4 jours et son cout s'élève à 370.80 € par élève, frais de transport inclus.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité une participation de 111.24 € pour l'élève Stina DIERYCK.

4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE VEILLE ET D'INTERVENTION FONCIERES AVEC LA SAFER

La SAFER nous demande le renouvellement de la convention de veille et d'intervention foncières par courrier en date du 30 octobre 2015 par le droit de préemption SAFER ou par la gestion des autres droits de préemption dont la SAFER dispose.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la SAFER. Le cout annuel est de 960 €.

5- DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE AU COLLEGE MAURICE RAVEL DE MONTFORT L'AMAURY – CLASSE DE 6^{ème}

Le collège Maurice Ravel en date du 2 octobre 2015 nous demande une subvention pour un voyage scolaire au Val Cenis – Lans Lebourg -séjour « à la découverte du milieu montagnard » du dimanche 10 janvier 2016 au samedi 16 janvier 2016. 23 élèves de Méré sont concernés par ce voyage.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité une participation de 50 € par élève habitant la commune de Méré.



Handwritten signatures and initials in blue ink, including: a large signature on the left, 'SB', 'FB', 'AB', 'Ae', 'AD', 'P1', 'M M', 'PC', and 'DL'.

6. - ADHESION DE LA COMMUNE DE MERE AU SILY (Syndicat interrégional du Lycée de La Queue lez Yvelines)

Le SILY, composé actuellement de 29 représentants houdanais et de 9 délégués du SIVOM de Montfort l'Amaury n'est pas en mesure de fonctionner normalement et décider en toute équité la création de nouveaux statuts.

Pour que ce syndicat puisse avoir une représentation équitable du côté houdanais et du côté de Montfort, à savoir 29 représentants et 28 pour Houdan, le SIVOM de Montfort a, en date du 24 septembre dernier, renoncé à la compétence du SILY –qui permet à chaque élève du lycée Jean Monnet d'utiliser l'ensemble des équipements sportifs du gymnase du Lieutel-.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion en individuel au sein du SILY à l'unanimité et informe que la participation de la commune sera budgétisée.

7- NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT A LA COMMUNE DE MERE AU SILY (Syndicat interrégional du Lycée de La Queue lez Yvelines)

Il convient aussi de nommer un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, la nomination de Monsieur Alain MOLLE, délégué titulaire et Monsieur Michel RECOUSSINES, délégué suppléant.

8. - DENOMINATION D'UNE VOIE DANS LA ZONE ACTIVITE ECONOMIQUE DE MERE

La zone d'activité économique de Méré s'agrandissant, il convient de dénommer la voie nouvelle reliant le chemin Beauchet et le chemin des Fossettes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, la dénomination de la voie :

Chemin de la Plaine de Jouars

9. ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE MERE – Lieudit « La Borne Lambert »

Le courrier de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris en date du 8 octobre 2015 nous informe d'un projet de cession de droits indivis liés à deux terrains sur la commune de Méré :

- Un terrain en zone inconstructible de 1500 m² cadastré section ZH n° 36, lieudit « La Borne Lambert » à Méré,
- Un terrain bâti d'une surface de 1500 m², cadastré section C n° 353, lieudit « Le Gibet » 12 rue de Galluis à Méré, sur lequel est implanté un ensemble immobilier.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'FB', 'IP', 'AD', 'AL', 'PC', 'PC', 'MM', 'SB', 'PA', 'SD', 'IB', and 'PC'.

Le service des Domaines a estimé les biens en date du 29 Septembre 2015, et la commune de Méré a informé l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris en date du 24 novembre 2015 qu'elle exerçait son droit de priorité et se portait acquéreur du terrain inconstructible de 1500 m², cadastré section ZH n° 36 au prix de vente de 3487.50 €, lieudit « la Borne Lambert » à Méré.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition du terrain cadastré section ZH n° 36 lieudit « la Borne Lambert » à Méré au prix de 3 487.50 €.

10. - RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

Il convient de renouveler la délibération relative au taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains enseignants pour le compte des collectivités locales. La commune de Méré décide de recourir à des enseignants pour assurer des tâches d'enseignement (étude) et décide de fixer le taux de rémunération des heures effectuées. L'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 21.86 euros brut horaire, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire (étude du soir).

11. - AUTORISATION AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION SIEED POUR LA COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS NON MENAGERS

La demande du Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED) reçue le 12 octobre 2015 nous informe que le maire doit signer la nouvelle convention du SIEED pour la collecte et l'évacuation des déchets non ménagers.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de la convention du SIEED.

12. - DECISION MODIFICATIVE N° 2

En 2008, la Commune de Méré a reçu une subvention de 140 000 € du Conseil Général des Yvelines au titre du programme d'aide à la création de logements CDOR ; le projet de logements aidés en préparation à l'époque devait permettre d'atteindre l'objectif de création de logements demandés par le Conseil Général. Le montant de 140 000 € était un acompte de 50% sur la somme totale prévue de 280 000 €.

Le programme de logements aidés n'ayant pu se réaliser, les objectifs de création de logements n'ont pu être atteints et de ce fait, la Commune doit restituer cette subvention de 140 000 €.

Le montant de la subvention touchée (140 000 €) a été positionné et reconduit d'année en année, sur tous les budgets de la commune depuis 2009 en section investissement, article D2111 (achat terrains nus) en prévision de l'acquisition du terrain pour les logements aidés ou ultérieurement pour un remboursement éventuel. Le remboursement de cette subvention est donc bien prévu dans notre budget 2015.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including: FB, SD, TP, RB, Ae, AD, MM, P1, PC, and de.

Pour l'affectation exacte du remboursement dans la comptabilité, nous avons saisi, par l'intermédiaire de la Trésorerie, la direction financière publique de Versailles qui nous a donné instruction d'affecter ce remboursement à l'article D 1323 (subvention au département).

L'objectif de cette décision modificative n°2 est donc d'affecter la somme prévue au budget sur cet article D1323.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la décision modificative n° 2 selon le tableau suivant :

Section Investissement – dépenses

Chapitre	article	désignation	BP	DM n°1	Décision n°2	Nouveau total
			€	€	€	€
D21	D2111	Terrains nus	465202.51	465202.51	- 140 000	325202.51
D21	Immo. Corporelles		555 202.21	1 328 702.51	- 140 000	1 188 702.51
D13	1323	Subv.depart	0	0	+ 140 000	140 000
D13	Subv. D'investissement		0	0	+ 140 000	140 000
Dépenses Investissements – Total			2 041 262.08	2 041 262.08	+0	2 041 262.08

13. – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

En Septembre 2014, suite à l'achat de la maison Gabet et compte tenu des projets d'investissements en cours, les concours financiers suivants ont été sollicités :

- prêt à long terme (20 ans) de 475 000 € pour le financement des investissements
- prêt à court terme (24 mois) pour le financement de la tva des investissements dans l'attente du remboursement par le FCTVA.

-ligne de crédit de trésorerie de 305 000 €, renouvelable chaque année, pour gérer les délais entre les décaissements correspondant aux paiements des investissements et les versements de subventions. La ligne de crédit a été mise en place auprès du Crédit Agricole en date du 15 Décembre 2014.

En 2015, l'ensemble des prêts et ligne de crédit a été maintenu.

A ce jour, un décaissement d'un montant de 142 500 € a été réalisé en Février 2015 sur l'emprunt long terme, et un décaissement de 100 000 € au titre de la ligne de crédit a été débloqué depuis la deuxième quinzaine de Novembre 2015, dans l'attente du versement effectif de subventions (Conseil Régional, Conseil Départemental, PNR...).

La ligne de crédit actuelle expire le 15 Décembre 2015, il y a lieu de la renouveler pour une nouvelle année.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'FB', 'SD', 'FD', 'P1', 'SB', 'to', 'TO', 'AB', 'AC', 'MM', and 'R'.

Le Crédit Agricole propose des conditions légèrement meilleures que celles obtenues en 2014 (amélioration du taux d'intérêt de 0.3%).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler un crédit de trésorerie de 305 000 €,
- d'autoriser le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.
- d'autoriser le Maire à signer le contrat à venir.

14. – CHANGEMENT DELEGUE AU PNR (Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse)

Monsieur Philippe CLEMENCE informe le conseil municipal de ne plus vouloir être délégué principal au PNR.

Deux candidats sont intéressés : Monsieur Alain COLOMBI et Mme Françoise DOUCET.

Un vote à bulletin secret a élu Mme Françoise DOUCET avec 11 voix et Mr Alain COLOMBI 7 voix.

Madame DOUCET devient donc déléguée principale et Mr Michel RECOUSSINES, reste délégué suppléant.

15. – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES (CCCY)

Report au prochain conseil municipal pour permettre aux élus d'examiner le dossier.

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page, including: EB, SD, IP, AB, PC, P1, and a large signature that appears to be 'Idemecan'.